

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019
N°84/2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE QUATRE NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : F. DIETRICH, S. CHABANY, E. DUCES, J.M. GRENIER, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE

PROCURATIONS : E. BARET à T. PROCACCI, G. CAILLAT à J. NIVON, J.L. CATTANI à M. SELVE, J. CHAÏB à E. DUCES, C. DIBON à D. SANCHEZ, S. KOENIG à S. CHABANY, A. VITINGER à F. DIETRICH

EXCUSE : B. ZANNI

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Evelyne DUCES est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE PAR DES LEDS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil un projet susceptible de bénéficier d'une subvention de la Fédération française de football et du département de l'Isère.

L'opération consiste en le remplacement des projecteurs actuels par des luminaires à leds pour l'éclairage du terrain synthétique du complexe sportif.
Les travaux permettront le classement fédéral niveau E5 du terrain et contribueront à la réduction des consommations électriques.

Le projet a déjà été validé par le Conseil Municipal et inscrit au budget primitif 2019 pour un montant de 65 000 € TTC.

Le coût des travaux a été estimé à 52 076 € HT, soit 62 491.20€ TTC. Une consultation est en cours pour affiner ce chiffrage.

Le département de l'Isère a déjà notifié une subvention de 11 717€, soit 22,5%.

La Fédération française de football participe au financement de la rénovation de systèmes d'éclairage avec des projecteurs LED, via le dispositif « Schéma de Cohérence Régionale du football » 2019/2020.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

| | |
|-------------------|-------------|
| Dépense | 52 076 € HT |
| Recettes | 52 076 € HT |
| - Département | 11 717 € HT |
| - FFF Région | 7 000 € HT |
| - Autofinancement | 33 359 € HT |

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention de 7 000 € HT, soit 13 %, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, via la fédération française de football, pour la réalisation de ces travaux.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander une subvention complémentaire à la Fédération Française de Football et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 5 novembre 2019

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification